

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**ARRONDISSEMENT DE SAVERNE**  
**COMMUNE DE HURTIGHEIM**



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU : 13 DECEMBRE 2016**

**Date de la convocation** : 8 décembre 2016

**Membres présents** : M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSIG Fabienne, HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian.

**Membre excusé** : DIEMER Thomas.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 05 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le texte du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

**3. DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire expose aux conseillers les trois décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal concernant le renoncement au droit de préemption.

**4. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (DELIBERATION N°50/2016)**

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2017 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales.

**5. ADOPTION DES RESTES A REALISER (DELIBERATION N°51/2016)**

La clôture du budget de l'année 2016 intervenant le 31 décembre 2016, l'adjoint René Urban explique aux membres du Conseil qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2017, ce qui permettra d'assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les restes à réaliser tels que présentés ci-dessous :

**Dépenses**

C/21318	Autres bâtiments publics (église)	324 182 €
C/21538	Autres réseaux	24 139 €
	<b>Total</b>	<b>348 321 €</b>

## Recettes

C/1341	DETR 2016 (église)	12 180 €
C/1341	Fonds de soutien à l'Investissement (église)	5 000 €
C/1322	Subvention Régionale (église)	20 000 €
C/1323	Subvention Départementale (église)	63 089 €
C/ 1323	Subvention Départementale (voirie)	6 091 €
C/ 13251	Subvention Cocoko (église)	10 000 €
C/ 1328	Subvention Conseil Presbytéral (église)	105 000 €
	<b>Total</b>	<b>221 360 €</b>

## **6. CHANGEMENT DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (DELIBERATION N°52/2016)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland. Il explique que cette évolution statutaire est rendue obligatoire par la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Il explique encore que la loi NOTRe a modifié les listes des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes énumérées à l'article L 5214-16 du Code général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, les communautés de communes devront exercer de nouvelles compétences obligatoires :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence déjà exercée par notre groupement) : au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (l'exercice de la compétence dépend du schéma départemental d'accueil des gens du voyage) : au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : cette compétence sera exercée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Bien qu'ayant finalement peu d'incidence pour notre territoire, ces modifications issues de la loi NOTRe doivent être reprises dans les statuts de la communauté de communes.

Par ailleurs, la communauté de communes souhaite mettre à profit cette révision statutaire pour effectuer quelques ajustements mineurs dans ses compétences optionnelles et facultatives.

La proposition de nouvelle rédaction des statuts est la suivante :

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

## **COMPETENCES OPTIONNELLES**

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Politique du logement et du cadre de vie.

Création, aménagement et entretien de la voirie.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 13 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## **COMPETENCES FACULTATIVES**

### **Politique intercommunale en faveur des personnes âgées ou dépendantes :**

- Création et gestion de structures d'accueil pour personnes âgées,
- Actions en faveur du maintien à leur domicile des personnes âgées :
  - Développement d'un service de portage des repas au domicile des personnes âgées,
  - Développement d'un service de transport vers les lieux de vies (commerces, médecins, pharmacies, etc.),
  - Aide aux courses, au ménage,
  - Mise en place d'un centre de ressources dédié aux personnes âgées.

### **Politique intercommunale en faveur de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire :**

- Politique intercommunale en faveur de la petite enfance :
  - Recensement et étude des besoins sur le territoire,
  - Aides matérielle et financière aux structures associatives existantes ou nouvellement créées,
  - Création et gestion de structures ; possibilité de reprise des structures existantes,
  - Soutien au mode de garde des enfants à domicile (AMATS) par la création et le développement d'un Relais Assistants Maternels.
- Politique intercommunale du périscolaire et de l'extrascolaire :
  - Recensement et étude des besoins sur le territoire,
  - Aides matérielle et financière aux structures associatives existantes ou nouvellement créées,
  - Création et gestion de structures ; possibilité de reprise des structures existantes

### **Politique intercommunale en faveur de la jeunesse**

*Le libellé exact de cette compétence pourra être complété une fois que le diagnostic jeunesse aura été réalisé et adopté par le Conseil Communautaire. Cela pourra se faire dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence.*

### **Développement touristique et mise en valeur de l'environnement :**

- Développement touristique à l'échelon du territoire :
  - Ecriture et mise en œuvre d'un plan de développement touristique intercommunal
  - Valorisation touristique et assistance à la mise en tourisme de la Maison du Kochersberg

- Accompagnement, création et développement de structures concourant au développement touristique du territoire
- Mise en valeur de l'environnement :
  - Elaboration d'un schéma des itinéraires de liaisons pédestres, cyclables et équestres,
  - Mise en valeur des sites remarquables,
  - Aide sous forme de fonds de concours à la restauration et à la mise en valeur par les communes membres du petit patrimoine spécifique du Kochersberg (calvaires, petits monuments, etc.),
  - Aide sous forme de fonds de concours à la création et à l'entretien de sentiers éco-pédagogiques, etc.,
  - Aide sous forme de fonds de concours à la création des itinéraires cyclables prévus dans le schéma intercommunal, etc.

#### **Développement culturel du territoire :**

- Promotion de la lecture publique par la mise à disposition d'une offre documentaire enrichie pour les bibliothèques du Réseau Ko'libris et la mise en place de services communs à destination des usagers,
- Promotion de l'Art contemporain et participation au développement de la Route des Arts,
- Promotion des arts et traditions populaires notamment grâce à un soutien apporté à l'Ecole de folklore

#### **Coopération avec d'autres collectivités :**

Dans le cadre de partenariats ou jumelages réalisés avec d'autres collectivités françaises et étrangères, mise en œuvre et développement d'actions de coopération dans les domaines suivants :

- Échanges culturels et sportifs,
- Echanges scolaires et universitaires ; échanges d'étudiants pour stages ou emplois d'été,
- Agro-tourisme en milieu rural,
- Développement durable (transport collectif, consommation énergétique, gestion des bassins versants, etc.),
- Développement économique.

#### **Communication – Technologies de l'Information et de la Communication :**

- Mise en place d'actions de communication à l'échelon du territoire pour générer une identité Kochersberg :
  - Journal d'information,
  - Animation d'un site Internet,
  - Elaboration de brochures et documents pour faire connaître l'action de la Communauté de communes.
- Inscription du territoire dans un programme de développement des TIC :
  - Schéma d'aménagement numérique,
  - Etudes et aides se rapportant à de nouveaux développements.

#### **Mission de conseil et d'ingénierie auprès des communes membres :**

- Système d'information géographique,
- Mise en place d'un réseau Intranet,
- Veille juridique, conseil et assistance juridique.

#### **Banque de matériel :**

Mise en place d'une banque de matériel intercommunale qui sera mise à disposition des communes membres et des associations.

### **Gestion de conventions :**

- Gestion des participations au Centre de secours de Truchtersheim ;les communes membres assureront leurs participations financières au SDIS (contingent, contributions de transfert, allocation de vétérance...). Selon le cas des avenants aux conventions de transfert seront conclues dans ce sens,
- Une convention spécifique est mise en place entre la communauté de communes et le SIVU du collège d'Achenheim afin d'établir la participation financière que versera la communauté de communes pour les diverses prestations dont bénéficient les enfants des Communes de Handschuheim et d'Ittenheim dans le cadre de la fréquentation du collège d'Achenheim,
- D'autres conventions pourront être mises en place selon les besoins.

### **Maîtrise d'ouvrage déléguée :**

Maîtrise d'ouvrage au titre d'opérations ponctuelles conjointes qui peuvent être déléguées à la Communauté de communes sur demande expresse par l'une des communes membres, dans deux cas de figure uniquement :

- Lorsque l'opération communale est connexe à une opération intercommunale,
- Lorsque l'opération communale implique des modifications importantes sur un équipement intercommunal.

Au terme de cet exposé, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland telle que présentée.

## **7. COMMUNICATION SUR LA COLLECTE DES DECHETS**

Le Maire et l'adjoint René Urban, membre de la commission environnement à la communauté de communes du Kochersberg Ackerland, présentent les principales évolutions au niveau de la tarification et de la collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il en ressort que :

- la tarification liée au traitement des ordures ménagères est désormais uniforme sur l'ensemble des communes de la Cocoko. En ce qui concerne Hurtigheim, les prévisions sur une base de 57 kg par habitant et par trimestre laissent apparaître une baisse pour les personnes seules, une stabilité pour les foyers de 2 à 3 personnes et une légère augmentation pour les foyers à partir de 4 personnes.
- l'accès à la déchetterie sera désormais de 2 € à partir du 14<sup>ème</sup> passage par semestre. Pour les professionnels une cotisation annuelle de 25 € sera demandée et chaque passage sera facturé à 2 €.
- le changement d'usine d'incinération à partir du 1<sup>er</sup> janvier entraîne un circuit supplémentaire. De ce fait les ordures ménagères seront désormais ramassées le mardi à la place du mercredi à Hurtigheim. La collecte des poubelles jaunes le jeudi est inchangée. Des calendriers de collecte pour l'année 2017 seront distribués à tous les abonnés avant la fin de l'année.
- l'interdiction de rouler en marche arrière, entraîne la non desserte de la rue de la Carrière et de la rue du Houblon. Les familles concernées sont informées par courrier par la Cocoko de la marche à suivre notamment si elles veulent être dotées de poubelles avec cadenas.

## **8. COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA LIMITATION DE VITESSE**

Le Maire présente les conclusions du groupe de travail mis en place lors du dernier conseil suite à la décision de limiter la vitesse à 40 km/h au sein de la commune. En plus des 4 panneaux règlementaires à mettre en place aux différentes entrées du village le GT propose de décider de :

- compléter avec une dizaine de marquages au sol rappelant les 40 km/h.
- rajouter 5 passages protégés pour piétons.

Un débat s'en est suivi sur le rajout de panneaux « limitation 40 km/h » au-dessus des trois radars et l'installation d'un radar supplémentaire au niveau de la rue principale en venant de Stutzheim Offenfeim.

Le Conseil Municipal décide d'attendre le bilan des mesures statistiques avant d'installer des panneaux supplémentaires au-dessus des radars. Quant à l'installation d'un radar supplémentaire, un manque d'alimentation électrique lié à la configuration de l'éclairage public situé sur le côté opposé au sens de circulation, rend techniquement impossible cette installation pour le moment.

Le Maire rappelle que l'arrêté ordonnant la limitation de vitesse sur l'ensemble du village prendra effet à partir du jour où les mesures complémentaires décidées seront réalisées. Pour les traçages au sol il faudra attendre des conditions climatiques favorables notamment des routes sèches et des températures clémentes.

## 9. POINTS DIVERS

**Plantation d'arbres et de haies :** le conseil communautaire des jeunes propose une action concernant des plantations le 18 ou le 25 mars 2017 dans tous les villages de laCocoko. Une réflexion est à mener auprès de chaque commune pour définir les emplacements et le type ainsi que le nombre de plantations souhaités. Les plants seront pris en charge par la Cocoko. Priorité devra être donnée à des plantations qui s'apparentent à notre région.

Le Conseil Municipal accueille favorablement ce projet et retient la date du 18 mars. Elle correspond à la date retenue par l'Association Socioculturelle et Sportive pour effectuer le nettoyage du printemps. Mikaël Poutiers qui préside la commission environnement, propose que cette dernière, éventuellement élargie à d'autres conseillers intéressés par le projet, se charge de sa mise en œuvre. Une première réunion est programmée le 10 janvier 2017.

**Eclairage public :** l'adjoint Claude Grimm et l'agent communal ont terminé la pose et le branchement des candélabres de la rue de l'Ecole. Ils sont désormais opérationnels.

**Rénovation église :** le décapage de l'autel et de la chaire est terminé. La pose des faux-plafonds et celle des ossatures des vitraux sont en cours. Les poses de la petite porte et d'une partie des vitraux sont prévues avant Noël. Les travaux de peinture sont programmés en janvier.

**Géothermie :** ayant eu les réponses de la Société Fonroche aux questions posées, les conseillers décident de ne pas donner suite à la proposition de Fonroche de tenir une nouvelle réunion avec les élus le 17 janvier prochain, mais d'attendre que le dossier progresse.

**Plan Communal de Sauvegarde :** Les prochaines échéances pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde sont programmées comme suit :

- Jeudi 26 janvier 2016 de 14h30 à 18h00, en comité restreint comprenant le Maire, les Adjointes, la secrétaire et les intervenants EGEE,
- Jeudi 26 janvier de 19h à 21h00 : Réunion de l'ensemble du Poste de Commandement Communal
- Samedi 4 février 2017 de 14h00 à 19h00 : exercice de simulation de déclenchement du plan de sauvegarde ;
- Vendredi 3 mars 2017 de 19h00 à 22h00, débriefing de la séance d'exercice.

Clôture de la séance à 22h25